N° 28. Mercredi 2 Février 1842. 13me Année.

Journal de La Haye.

, LA HAYE, le 1re février.

S. M., par arrêté du 29 janvier, n° 80, a nommé frère de l'ordre du Lion-Néerlandais le conducteur du *Waterstaat* G. Straatman.

On mande de Weimar, sous la date du 25 janvier, que les Etats de ce Grand-Duché venaient d'être informés officiellement des fiançailles du Grand-Duc héréditaire et de S. A. R. madame la princesse Sophie des Pays-Bas; on s'attendait depuis quelque temps à cette heureuse nouvelle, mais le jour du mariage n'était pas encore connu.

Nous empruntons au *Staats-Courant* les lignes suivantes:

« Le *Journal du Limbourg* du 29 janvier, se fait l'interprète de l'impatience avec laquelle on attend dans le Limbourg la conclusion d'un traité de commerce avec la Belgique, dont on prétend que le duché ressent vivement le besoin. Ce journal en appelle à une promesse royale que S. M. aurait donnée durant son séjour dans le Limbourg, et il va jusqu'à dire: «La parole royale doit être sacrée!»

»Mais peut-on douter que le gouvernement, tout comme le Limbourg, et comme la Belgique ne désire de voir poser les bases d'un semblable traité? Ne sait-on donc pas, que les préliminaires les plus efficaces d'un semblable travail doivent consister dans le réglement final de tant de points encore en litige avec la Belgique? Et si maintenant l'on répondait au *Journal du Limbourg*, que, pour consolider les relations amicales et de bon voisinage avec cet état, on travaille ici sérieusement et avec la plus grande activité à l'aplanissement de ces points contentieux; que, dans ces derniers temps, on a montré, de notre côté, autant de condescendance que le permettaient les intérêts et la dignité du pays; que les commissaires belges sont retournés chez eux, munis de nos propositions et de toutes les pièces justificatives nécessaires, et qu'on attend à ce sujet la réponse de la Belgique, les rédacteurs de cette feuille ne devraient-ils pas avouer alors que leurs plaintes sont au moins prématurées?

»Il ne suffit pas de se plaindre du non accomplissement de nos souhaits. Il faut, en toute équité, examiner si cet accomplissement appartient déjà au domaine des possibilités, ce qui sous le point de vue politique, n'est pas encore le cas ici. »

Nous voyons dans le *Leydsche Courant* que, pendant le mois de septembre dernier, on a reçu à Batavia, la nouvelle du décès de M. J. Pierot, de Leyde, qui, il y a un an, a été envoyé au Japon, par le gouvernement, chargé d'une mission dans l'intérêt des sciences naturelles: M. Pierot est mort, le 16 août, d'un coup de soleil qui l'a frappé sur un îlot près de Macao où le navire *Middelburg* qui le transportait au lieu de sa destination avait été forcé de relâcher par suite d'avarie. Le savant naturaliste est mort victime d'un zèle auquel il n'avait pas même voulu donner quelque relâche, après les plus grands périls et les fatigues qu'il avait essuyés pendant une épouvantable tempête qui avait assailli le *Middelburg* dans les derniers jours de juillet.

— Nous voyons dans l'*Amsterdamsche Courant* que S. M. le roi Guillaume-Frédéric, comte de Nassau, a fait transmettre un don de cent florins à la Société établie à Amsterdam, dans le but de procurer des couvertures aux indigens. Le nombre des membres de cette Société va toujours croissant et elle en comptait à la fin de l'année 7,600. Les bienfaisans travaux de cette Société sont couronnés du meilleur succès. Les personnes qui désireraient en faire partie, peuvent se procurer de plus amples renseignemens chez le secrétaire, au *Amstel* près du *Prinsengracht*, n° 27.

— On écrit de Francfort le 28 janvier: « M. de Scherff, conseiller-d'état de S. M. le roi des Pays-Bas, a été introduit en sa qualité d'envoyé de S. M. le roi grand-duc de Luxembourg, dans la 3me séance que la Haute Diète germanique a tenue hier. »

— On a tenu dans la ville de Hanovre une assemblée du commerce dans laquelle il a été résolu, à la majorité de 132 voix contre 2, de présenter au gouvernement, une Adresse contre l'accession du royaume de Hanovre à l'Union douanière allemande.

— Quelques membres de la Chambre des Députés de Hesse-Darmstadt ont présenté une motion tendant à mettre des obstacles au mariage des personnes indigentes, afin de porter ainsi remède au paupérisme qui s'accroît par la multiplicité des mariages dans la classe infime.

— La *Gazette de la Haute Allemagne* mande, en date de Vienne, le 19 janvier, qu'on désigne comme un rival du fils de l'Infant François de Paule, le prince Léopold, le plus jeune des fils du duc Ferdinand de Saxe Cobourg. Il se peut qu'il obtienne la main de la jeune reine d'Espagne.

Le *Konst- en Letterbode* (Messager des Sciences et de la Littérature) publie l'article suivant:

Revue Météorologique
de l'année 1841.

L'hiver qui déjà avait commencé à la fête de St.-Nicolas de l'année précédente, n'a été interrompu que par de courts dégels dans les premiers jours de 1841. Pendant la première quinzaine de *janvier*, la température ne s'est pas élevée au-dessus de 36° *Fahrenheit*; le froid, sans être poignant, a été assez vif les 7 et 9 dans la soirée et le thermomètre est descendu jusqu'à 16° environ. Il n'a marqué, qu'une fois (dans la matinée du 20) *au-dessous* du degré de congélation et vers midi du 17, il était à 46°. Depuis le 10, il tomba presque journellement de la neige dont la couche chez nous ne fut pas très-épaisse, mais qui, dans d'autres pays et principalement en Allemagne, rendit les chemins impraticables en beaucoup d'endroits. La glace des rivières s'affaiblit promptement au point que le passage devint dangereux en quelques endroits et que, ailleurs le charriage se déclara. Heureusement, les craintes qu'on avait eues pour la débacle, qui si souvent a causé de si grands désastres chez nous, ne se réalisèrent pas. Le charriage, il est vrai, causa des dommages sur quelques points et principalement à Nymègue, mais on n'eut rien de grave à déplorer, grâce à la surveillance active pour remédier, sur le champ, aux affaissemens des digues; enfin, vers la fin du mois, presque partout, les glaces avaient filé chez nous. L'Allemagne, la France et la Belgique ne furent pas si heureuses, les inondations y causèrent de grands dégâts. La navigation intérieure resta encore entravée, quoique la glace n'eût plus qu'une petite épaisseur. La gelée reprit le 30 et l'on vit à regret que l'hiver se prolongerait.

Pendant ce mois, le vent souffla, presque continuellement, du Sud; les vents d'Est et de Nord-Ouest régnèrent, à de courts intervalles. Il y eut, dans le royaume de Naples, un tremblement de terre qui se fit sentir aussi en Angleterre. Le 23 janvier, une violente tempête causa de grands désastres dans ce dernier pays.

Les premiers jours de *février* se signalèrent par un froid assez piquant qui, alimenté par la continuité des vents d'Est et de Nord-Est, se prolongea jusqu'au 9. Le thermomètre, qui déjà, dès le 30 du mois précédent, était descendu au-dessous du point de congélation, ne s'éleva, pendant ces jours, qu'à 22°. Dans la matinée du 10, il marqua 9° et cette reprise inattendue du froid donna des inquiétudes. Le 10, la température se modifia; le vent qui avait sauté au Sud la fit monter, le 19, à 51°; mais la gelée, jusqu'à la fin du mois, ne se fit sentir que le soir et pendant la nuit.

Cependant, nos rivières furent de nouveau encombrées de glaces. Le charriage, qui avait commencé depuis le 15, causa de vives inquiétudes; car on craignit que la glace, entremelée cette fois d'une forte quantité de neige ne glissât pas si facilement que précédemment. Sur beaucoup de points, il se forma de dangereux batardeaux de glace qui, heureusement, se détachèrent, quoique, dans beaucoup d'endroits, on eût eu de vives craintes d'inondation et de débordemens de digues.

La navigation resta fermée pendant tout ce mois. Plusieurs navires au long cours, étaient entrés au Nieuwe Diep, tandis que d'autres étaient en partance à Amsterdam, n'attendant que la débacle complète. En conséquence, on se décida à briser les glaces du canal de la Nord-Hollande et cette entreprise hardie s'exécuta, du 10 au 20 de ce mois, avec un tel succès que, le 24, les premiers navires arrivèrent devant Amsterdam.

En Ecosse, pendant cet hiver, on obtint les meilleurs résultats, au moyen de brise-glaces tirés par des chevaux, pour tenir ouverte la navigation sur le canal de Forth et de la Clyde. On a fourni à notre Société pour l'encouragement de l'industrie différens modèles de casse-glaces dans les canaux et même un de ces modèles a remporté la médaille d'or en 1840; mais ils semblent exiger une plus grande perfection.

Au commencement du mois de *mars*, l'hiver fut sur le point de faire une nouvelle invasion. La gelée ne fut pas rigoureuse, mais elle empêcha la fonte des glaces restant encore dans les eaux intérieures qui, le 2, furent couvertes d'une couche assez épaisse. Cependant, une température humide, accompagnée d'un vent violent, fondit bientôt les glaces et la navigation intérieure put s'ouvrir sur tous les points, pendant la 2e semaine de mars. Le temps extrêmement doux et beaucoup de jours sereins qui se succédèrent presque sans interruption, pendant tout le mois, firent bientôt oublier l'hiver. Le baromètre marqua la plupart du temps un degré très-élevé et le thermomètre qui, le 10 à midi, accusait 56° s'éleva, huit jours après, à 61° et marqua, le 26 à midi, 65°. Le 17 et le 18, il se montra des nuages recélant la tempête qui éclata avec violence ici et ailleurs et principalement à Utrecht et à Groningue. La terre ne tarda pas à se développer. Déjà le 20, le crocus fleurissait en pleine terre et même en quelques endroits il en fut de même de l'abricotier. Vers la fin du mois, quelques paturages situés près des dunes, furent occupés par le gros bétail. Le vent du sud, qui régna presque continuellement pendant ce mois, entretint une sécheresse salutaire et une agréable température. Les soirées, depuis le 15 furent extrêmement tièdes; le thermomètre marquait même le 26, au soir, 56°. Un ciel extraordinairement serein et étoilé, comme on en voit rarement même pendant le mois de mai, fixa souvent l'attention des astronomes qui virent briller Jupiter de tout son éclat au sud de la voute céleste. Le mois de mars sembla renier tout-à-fait son âpreté ordinaire et promit un printemps précoce.

Les premiers jours d'*avril* furent froids, nébuleux et souvent pluvieux. Le 6, le tonnerre se fit entendre, accompagné de raffales de pluie et de grêle et, le même jour, on essuya des secousses de tremblement de terre dans le Jutland. Quoique la douceur extraordinaire de la température du mois précédent eût fait espérer de vertes pâques, ces fêtes ne furent pas même marquées par de belles journées printanières. Le 11, le deuxième jour de pâques, on eut de l'orage accompagné de pluie et de grêle; le thermomètre n'alla pas encore jusqu'à 48° et ce jour put être compté parmi les plus froides journées du mois. Les vents de Sud-Ouest, de Nord et d'Est, entretinrent une température modérée qui s'accrut dans les derniers jours et fit monter le thermomètre, le 27, à 76°. Le développement des arbrisseaux et la floraison des hyacinthes et des tulipes offrirent, pendant ces jours, de douces jouissances aux amateurs de la campagne.

Le mois de *mai* ne répondit pas trop à l'attente qui en avait été conçue. Un ciel ordinairement brumeux et beaucoup de vent diminuèrent le nombre de beaux jours qu'on réclame du mois de mai. Les vents d'Est et de Nord rendirent la température très-variable, quoique, à de rares jours, le thermomètre atteignit 70°; les soirées furent fraîches et l'air, comme on le dit vulgairement, sembla ne pas pouvoir supporter beaucoup de chaleur, car lorsqu'il y en eut l'orage vint toujours changer la température. Le 30, (1er jour de la pentecôte) le thermomètre marquait à midi 80°, lorsque de noires nuées d'orage qui se formèrent à l'Est-Sud-Est, nous inondèrent pour ainsi dire d'une mer de flammes qui fit changer la température au point que, le soir, le thermomètre ne marqua plus que 57°. Cependant, le développement des potagers et des arbres fruitiers promit un été fertile.

Juin sembla d'abord devoir être de beaucoup inférieur au mois de mai. La température fut fraîche, pluvieuse et accompagnée de beaucoup de vent pendant toute la première quinzaine; à l'exception des trois premiers jours, que le thermomètre s'éleva à 70°, on n'eut, la plupart du temps, qu'une chaleur de 63°; le 6 et le 15, elle ne fut que de 54°. Les vents d'Ouest et de Nord-Ouest continuèrent à régner et, dans la nuit du 7 au 8, la coupole de la tour de l'église de Brielle fut frappée de la foudre qui, huit jours après, tomba sur une église des Flandres. Déjà vers le milieu du mois, il y eut abondance de fraises et, presque en même temps, de cérises; la situation des grains et des produits de la terre fut presque partout favorable; la continuité des vents néanmoins fit des dégâts au lin. La seconde quinzaine de ce mois ne fut guère plus agréable que la première quant à la température. La chaleur fut modérée, le ciel couvert et presque tous les jours, il y eut des pluies, tantôt le matin, tantôt plus tard dans la journée ou le soir. Les vents d'Ouest et de Sud-Ouest continuèrent à souffler et les amateurs d'un été chaud et stable durent se contenter d'une température de 60 à 64°, puisque le thermomètre ne monta que deux fois à 70 et à 72°.

Le mois de *juillet* aussi trompa l'attente générale. Il fut marqué par des pluies presque continuelles. Le 18, il plut ici depuis le matin jusqu'au soir et, en Allemagne un ouragan causa de grands désastres. Le thermomètre resta extraordinairement bas; il ne monta qu'une seule fois à 72°, marquant presque toujours de 60 à 66°. Le vent souffla alternativement du Sud-Ouest et du Nord-Ouest et nous amena de gros nuages qui, souvent, nous inondèrent de pluies battantes. La fenaison fut des plus difficiles et le cultivateur vit diminuer de jour en jour son espoir d'une bonne récolte. L'Angleterre, l'Allemagne et la France éprouvèrent sensiblement les conséquences de cette température défavorable. Cependant, en Italie la température s'éleva à un degré de chaleur extraordinaire, peut-être bien en rapport avec l'état du Vésuve qui, vers le milieu du mois, eut, continuellement pendant quelques jours, des éruptions. Le volume de l'eau de pluie tombée chez nous, pendant les mois précédens, et surtout pendant le courant du mois, surpassa de beaucoup celui de 1816, année si fatale sous ce rapport.

Le commencement du mois d'*août* ne trompa pas tout-à-fait l'espoir qu'on avait conçu d'une situation atmosphérique plus propice. Les pluies continuelles du mois précédent cessèrent; cependant vers le milieu du mois, il tomba de la pluie quelquefois le matin et tantôt le soir. Depuis lors, la chaleur favorisée par un ciel serein, s'accrut au point que bientôt on put espérer une assez bonne récolte. Pendant les dernières semaines, les prix des grains haussèrent considérablement, ce qui donna des craintes pour l'avenir. De toutes parts, néanmoins les nouvelles du résultat de la récolte furent plus favorables qu'on ne l'eut osé penser, quoique le grain, par le manque de la chaleur nécessaire ne se fut pas pleinement développé et que les autres fruits de la terre eussent perdu beaucoup par les averses. La hauteur des eaux, dans un grand nombre de localités, fut un obstacle à la rentrée des foins. Les derniers jours de ce mois furent marqués par une chaleur qui, le 31, s'éleva à près de 80°; ce jour, un violent orage, accompagné de torrens de pluie, causa de grands dommages dans le Brabant Septentrional.

Le mois de *septembre* d'abord compensa en quelque sorte, par un beau temps presque continuel et une douce température, ce que les mois précédens avaient laissé à désirer sous ce rapport. Du 8 au 20, le thermomètre ne marqua pas souvent au-dessous de 64°; il s'éleva à 70 et 76 et une seule fois jusqu'à 80°. Vers l'équinoxe d'automne, ce beau temps commença à nous abandonner; à deux reprises l'été sembla faire ses adieux par les roulemens du tonnerre et, depuis le 22, il tomba presque journellement une bonne quantité de pluie.

Les premiers jours d'*octobre*, cette atmosphère pluvieuse alla croissant. Le 6 et le 8, on entendit encore le bruit du tonnerre qui fut accompagné de pluie et de grêle et, jusqu'à la fin du mois, on eut continuellement un ciel couvert et des torrens de pluie. La température qui, le 1er, accusait encore 65° diminua insensiblement et était tombée, le 28 et le 29, à midi, à 48°. La violence des vents de Sud et d'Ouest fit hausser les eaux intérieures déjà passablement fortes et força le cultivateur, dans beaucoup de localités à retirer son bétail des paturages et à le rentrer dans les étables. Cet état de choses fit hausser promptement les prix du beurre, ce qui, joint à la cherté des pommes de terre et des grains, excita la sollicitude de maint père de famille pour l'hiver arrivant à grands pas. A Constantinople, on ressentit, le 6, un tremblement de terre, d'une violence et d'une durée extraordinaires et, le même jour, à Venise les flots débordés de la mer causèrent de désastreuses inondations.

Le mois de *novembre* se signala, pendant ses premiers jours, par un ciel nébuleux qui ne livra que rarement passage aux rayons du soleil. Jusqu'au 10, le baromètre fut très-élevé et, pendant le jour, la température marqua 48 et 56°. Vers le milieu

du mois, on signala une velléité de gelée, accompagnée, le 16, de neige, de grêle et de pluie et, pendant la nuit, de tonnerre, d'éclairs et de grêle. Le 18, les fossés furent couverts de glaces et le thermomètre resta, pendant cette journée, près du point de congélation, tandis que la neige, qui tomba jusqu'au soir, sembla vouloir inaugurer l'hiver. Le vent, qui jusqu'alors avait soufflé la plupart du temps du Sud et du Sud-Ouest, sauta à l'Est. Plus tard, on sut que l'hiver avait effectivement commencé à St-Pétersbourg. Chez nous, cependant, il ne continua pas; les autres jours de ce mois furent marqués par beaucoup de pluies, des vents et parfois des bourrasques; la température ne tourna à la gelée que le *matin* et le *soir*. Le dernier jour du mois, le thermomètre marquait encore 59°.

Décembre s'annonça par une température modérée qui dura jusque vers le milieu du mois, alors que le thermomètre baissa jusqu'à 34 et 36°, mais sans amener de gelée. Le 10, il s'éleva, pendant la nuit, une violente tempête du Nord-Ouest, accompagnée de pluie et de grêle. Dès-lors et jusqu'à la fin du mois, le temps fut rude, il plut et quelquefois les vents se déchaînèrent; un seul jour, le temps fut passable. Les fortes et incessantes pluies augmentèrent les eaux intérieures qui déjà depuis le mois d'octobre avaient atteint une élévation extraordinaire dans la plupart des localités de notre pays, en y causant de notables dommages. L'Angleterre, la France et la Belgique eurent aussi leurs inondations.

C'est ainsi que se termina une année qu'on doit enregistrer, parmi les années extraordinairement pluvieuses, dans les annales météorologiques. Un hiver assez rigoureux fut suivi d'un mois de mars extraordinairement doux et serein, qui donna les plus belles espérances, frustrées par un été froid et pluvieux. La compensation éphémère que donna le mois de septembre, fut suivie de pluies presque continuelles, de manière que l'année 1841 ne saurait être qualifiée ni de belle ni de fertile; elle a plutôt fait mentir, trop souvent, dans chaque saison, ce proverbe météorologique : *Après la pluie vient le beau temps.*

Le 5 janvier 1842.

Extérieur.

RUSSIE.

La *Gazette Universelle* d'Augsbourg contient une correspondance des frontières de Pologne, en date du 18 janvier, qui mande ce qui suit :

« Les nouvelles qui nous arrivent sur la dernière expédition russe contre les montagnards habitans du Caucase, sont en contradiction avec celles que les journaux français ont répandues dernièrement sur un prétendu échec que les armes russes auraient essuyé, et les démentent formellement. Il est vrai que les montagnards ont repris aux Russes, l'an dernier, avant l'expédition en question, et par surprise, plusieurs villages et même quelques points fortifiés, mais l'on sait qu'ils n'ont pas été longtemps en leur pouvoir, car bientôt après, les Russes ont non seulement tout repris, mais ont, en outre, remporté de grands avantages sur les Caucasiens, et soumis à la domination russe plusieurs districts dans les environs de Porti sur le Pontus. En général, on a fait l'observation, que les Circassiens et les Lesghiens n'ont pas déployé tant d'énergie et de courage durant la dernière expédition russe qu'ils en ont montré auparavant, circonstance que l'on attribue en grande partie à ce que les instigations anglaises doivent avoir cessé, et que les armes ont manqué. Si les intrigues étrangères cessent totalement, les Russes pensent devenir en peu de temps et sans faire beaucoup d'efforts maîtres de tout le Caucase.

» Depuis long-temps nous n'avons plus rien entendu de mouvemens de troupes extraordinaires, qui auraient eu lieu dans le royaume de Pologne et dans la partie du sud de l'Empire; du reste, on sait positivement que, jusqu'à présent, l'armée du Sud n'a point subi de réduction.

» L'état de choses en Pologne prend de jour en jour un aspect plus russe. Quoique la nouvelle Cour de justice n'y soit pas encore installée, et la réduction du tarif de douane sur les frontières russes, pas encore introduite, néanmoins on calcule dans toutes les caisses du trésor en roubles et copecs, et les distances de postes se calculent par werstes, comme en Russie; il faut encore ajouter à cela qu'on a émis depuis peu des billets de Banque d'une valeur de trois roubles d'argent, ce qui fait précisément vingt florins de Pologne. Ces billets sur lesquels la valeur est indiquée en langues russe et polonaise sont gris, et très-bien exécutés; sur le verso se trouve la marque de leur valeur traduite en français, en allemand et en anglais.

» On voit avec plaisir s'embellir journellement la résidence, et sa population s'accroît en proportion, car déjà elle est remontée à 140,000 ames. »

— Nous lisons dans le *Journal de St.-Pétersbourg* du 10/22 janvier, ce qui suit:

L'*Invalide Russe* de mardi dernier contient un oukase de S. M. l'empereur, en date du 23 décembre, adressé au ministre de la guerre, et portant réorganisation d'une partie des troupes actives et de réserve en considération de l'état actuel de paix. Voici les principales dispositions de cette importante mesure :

Infanterie. — L'effectif des quatrièmes bataillons actifs des régimens des six corps d'infanterie est réduit au cadre fixé pour les bataillons de réserve. Les trois premiers bataillons de ces mêmes régimens devront être maintenus à l'effectif complet de mille hommes, et à cet effet les hommes sortant des quatrièmes bataillons seront versés dans les trois autres bataillons de leurs régimens, et si leur nombre est plus considérable qu'il ne faut pour les compléter, le surplus de ces hommes recevra une destination fixée par une disposition particulière. Cette opération devant mettre un assez grand nombre d'officiers subalternes hors d'emploi dans tous les corps (excepté le 5°), il sera permis de délivrer aux officiers desdits corps un nombre de congés d'un an, double de celui fixé par l'ordonnance.

Cavalerie. — Sont supprimés tous les escadrons de réserve des divisions de cuirassiers, de dragons, de lanciers et des sept divisions de cavalerie légère actuellement cantonnés, au nombre de 52 escadrons, dans les arrondissemens des colonies militaires de cavalerie; et tous leurs officiers rejoindront leurs régimens respectifs. Dans la cavalerie, le nombre des congés d'un an qui pourra être délivré aux officiers de tous grades pourra être triple de celui fixé par l'ordonnance. Les hommes formant les escadrons de réserve, qui auront servi de 10 à 19 ans, seront envoyés en congé illimité; une disposition spéciale règle la destination des autres. La moitié des chevaux de remonte que la cavalerie devait recevoir en 1842 sera prise parmi les chevaux des escadrons de réserve supprimés, et par conséquent les régimens de cavalerie ne recevront que la moitié de l'allocation de remonte qui leur est affectée. Le reste des chevaux desdits escadrons remplaceront, dans les régimens des 1er et 2e corps de cavalerie de réserve, les chevaux qui ont achevé leur temps de service, et ces derniers, ainsi que les chevaux de trait et autres restant des escadrons réformés, seront vendus pour former du produit de leur vente un capital destiné à l'achat de chevaux en cas de création de nouvelles réserves. Pour remplacer les escadrons réformés, les 3e et 6e divisions de cavalerie légère seront envoyées dans les arrondissemens des colonies militaires de cavalerie.

Gendarmerie. — La deuxième division du régiment de gendarmes cantonné à Kieff est supprimée, et l'état-major régimentaire ainsi que l'escadron de réserve qui se trouvaient avec cette division sont réunis à la première division du régiment, au quartier-général de l'armée active. Le grade d'enseigne est supprimé dans ce régiment. Les hommes de la deuxième division du régiment seront versés, soit dans la première ou dans l'escadron de réserve, soit dans les détachemens de gendarmes attachés aux divers corps, soit enfin dans les régimens de cavalerie les plus voisins. — Les dispositions relatives aux chevaux de la division supprimée sont analogues à celles détaillées ci-dessus pour ceux des escadrons de cavalerie réformés.

Artillerie. — Toutes les batteries de réserve d'artillerie à pied de la garde, du corps des grenadiers et des six corps d'infanterie et toutes les batteries d'artillerie à cheval de réserve sont supprimées. Les officiers de ces batteries seront répartis dans les batteries actives, et il sera accordé dans l'arme un nombre double de congés d'un an. Les hommes appartenant aux batteries supprimées, qui ont servi de 10 à 19 ans, seront envoyés en congé illimité et les autres versés dans les batteries actives. Des dispositions analogues à celles ordonnées pour les chevaux de la cavalerie réformée, sont prescrites au sujet des chevaux de selle et de trait de l'artillerie réformée.

Sapeurs. — Un bataillon de sapeurs de réserve, le 2e est supprimé et le 3e prend le n° 2. Des deux parcs de pontons du bataillon supprimé, l'un est attaché au 1er et l'autre au 2e bataillon de sapeurs de réserve. Au lieu de trois brigades de sapeurs, il n'y en aura plus que deux, dont la 1re sera composée des 1er, 2e et 3e bataillons de sapeurs et du 1er bataillon de sapeurs de réserve avec les parcs de pontons n° 1, 2 et 3, et la 2e des 4e, 5e et 6e bataillons de sapeurs et du 2e bataillon de sapeurs de réserve avec les parcs de pontons n° 4, 5 et 6.

SUISSE.

La Compagnie des pasteurs à Genève, s'est rendue au 1er de l'an, suivant un antique usage, chez les magistrats qui sont à la tête de la république. Nous remarquons le passage suivant dans le discours qui a été prononcé à cette occasion.

« Messieurs, le maintien de l'Église nationale protestante est à nos yeux, comme nous espérons qu'elle l'est aussi aux vôtres, l'une des conditions essentielles d'où dépend le règne des mœurs parmi nous: de sa position dans les institutions qu'on nous prépare dépendra en grande partie la conservation du caractère par lequel nous sommes connus dans le monde, et, nous ne craignons pas de l'affirmer aussi, la conservation, dans Genève, d'un christianisme actif et tolérant, vivant et paisible, à la fois. Voilà pourquoi, c'est au milieu de vous, magistrats dévoués de cœur au bien de votre pays, que la Compagnie se plaît à chercher d'abord des appuis pour cette institution antique et toujours actuelle, que nos ancêtres fondèrent avec amour et qu'ils léguèrent à leurs neveux avec sécurité. »

— On lit dans la *Gazette de Lucerne :* « Des personnes qui se croient bien instruites assurent que le pape et plusieurs autres puissances catholiques sont sur le point d'intervenir en faveur des catholiques de la Suisse dont la position a vivement excité leur intérêt, et que leurs notes à ce sujet ne tarderont pas à être publiées. Nous pensons, ajoute ce journal, que l'esprit qui s'est fait jour dans le canton de Lucerne sera plus favorable aux catholiques que toutes ces notes. »

— On écrit de Bâle, au *Fédéral*, journal genevois, en date du 22 janvier, que M. Fuss, conseiller d'état et secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences à Saint-Pétersbourg, a découvert dans les archives de cette Institution un nombre assez considérable de lettres adressées à Euler par Jean, Daniel et Nicolas Bernouilly, nos concitoyens, et qui sont toutes d'un grand intérêt scientifique. Aussi tous les mathématiciens de l'Europe attendent-ils leur publication avec une grande impatience.

— L'assemblée constituante du Canton de Genève, après de longues délibérations, a procédé à la nomination d'une commission de 25 membres, chargée de la rédaction d'un projet de nouvelle constitution. Dans cette commission comme dans l'assemblée même, le parti modéré conservateur a la majorité. L'assemblée a ajourné ses séances jusqu'à ce que la commission puisse présenter son projet. Dans le canton de Schwytz, le Grand-Conseil a résolu à l'unanimité de soumettre la Constitution de 1833 à une révision.

BADE.

Dans la Seconde Chambre des Etats de Bade le député Sander a fait, ces jours-ci, la motion de supprimer une des deux Universités (Heidelberg ou Fribourg) et de la remplacer par une Ecole polytechnique. Après une très-vive discussion, qui a mis tout le Grand-Duché en émoi, la motion a été rejetée à une grande majorité. Un des motifs qu'on a fait valoir contre cette suppression, est que jusqu'à présent les facultés théologiques des protestans et des catholiques ont été totalement séparées et que leur réunion dans une Université, donnerait lieu à de graves inconvéniens.

ESPAGNE.

(*Correspondance particulière.*)

A mesure que les débats sur l'Adresse dans la Chambre des Députés avancent vers leur conclusion, l'opinion s'accrédite qu'un accord est désormais impossible entre le ministère et la majorité. Le vote de la Chambre viendra probablement confirmer cette opinion. D'un autre côté, une confiance réciproque et sans limites existent entre les membres du cabinet et le régent, il est difficile de croire qu'Espartéro sacrifierait le mi[...] l'Opposition. M. Gonzalèz, président du conseil, s'est fo[...] tribune; il a presque seul soutenu tout le fardeau de la [...]sion; son calme politique et sa froide logique ont plus d[...] dérouté l'Opposition.

Il est une mesure récemment adoptée par le cabinet et [...]tée par lui aux Cortès qui pourra, dans les esprits des [...] lui faire plus de tort même que des échecs parlementaires[...]nistre de grâce et de justice a rédigé un projet de loi con[...] une sorte de rupture ouverte entre les cours de Rom[e et] Madrid. Ce projet est de nature à alarmer toutes les consc[iences]. Les évêques se prêteront difficilement à ce qu'on leur de[...] On dit même que déjà l'archevêque de Tolède, prélat d'o[...] libérale cependant, a protesté contre un projet qui n'aur[...] être pas l'approbation de la Chambre, et il a menacé d'émi[grer si] l'on voulait le forcer à se mettre en état d'hostilité flagran[te con]tre la cour de Rome. Le tort du ministre de grâce et de jus[tice est] d'avoir, de sa propre autorité, voulu trancher des question[s déli]cates et ardues qui auraient dû fournir matière à des né[gocia]tions entre les deux gouvernemens.

La question des cotons préoccupe fortement les députés [cata]lans. L'industrie de la Catalogne, sous quelque rapport qu['on] envisage la question des tarifs, sera toujours compromise. S[i l'on] élève le droit, il en résultera un grand développement [de la] contrebande; si le droit est abaissé, les colons catalans ne [pour]ront pas soutenir la concurrence avec les Anglais. On pr[étend] que le gouvernement ne doit pas statuer légèrement sur de [sem]blables intérêts.

L'opinion générale dans les cercles diplomatiques est q[ue le] cabinet anglais garde à Madrid M. Aston pour éviter d'avoir [avec] le gouvernement du régent les difficultés qu'a eues le ca[binet] français. Lord Aberdeen ayant approuvé la marche suivi[e par] le ministère français, ne pourrait pas agir autrement, [ce qui] amènerait des complications.

P. S. On s'attend pour demain à une séance de la Cha[mbre] des Députés qui ne peut pas manquer d'avoir de l'intérê[t. M.] Olozaga continuera d'attaquer le cabinet, qui sera défend[u par] M. Arguelles. Le ministère a encore une ressource parle[men]taire dans un amendement, qui sera présenté par M. Lu[...] député ministériel. Cet orateur a une certaine influence, [et il] serait possible qu'il ralliât à son amendement un certain [nom]bre de députés.

FRANCE.

A la fin de la séance du 29, la discussion sur le projet [d'A]dresse en réponse au discours du trône a été déclarée close. [Les] amendemens au dernier paragraphe, proposés par l'oppositio[n,] qui jetaient un blâme indirect sur la politique intérieure [des] ministres, ont été retirés et l'Adresse, qui a donné lieu à [de] longs débats et qui est une réponse au discours du trône [pro]noncé depuis plus d'un mois, a été adoptée à la majorité de [...] voix contre 155.

— Aujourd'hui (30), dans la matinée, le roi a successivem[ent] travaillé avec MM. Guizot, Teste, Martin (du Nord) et Duch[âtel].

— Hier au soir, M. le maréchal Soult a reçu la visite de [plu]sieurs de ses collègues, venus pour s'assurer de sa santé, e[t lui] rendre compte, sans doute, de ce qui s'était passé à la Cham[bre].

— Hier à deux heures, le comte Lehon, ministre plén[ipo]tentiaire de Belgique, a eu l'honneur d'être reçu par le ro[i].

— S. M. recevra, aujourd'hui dimanche, 30 janvier, à [...] heures et demie du soir, la grande députation chargée de [lui] présenter l'Adresse de la Chambre.

— La grande députation qui présentera au roi l'Adresse [en] réponse au discours de la Couronne, se compose de MM. T[...]landier, Tixier, Thiers, Lemaire, Limperani, Vatout, de K[...]bertin, Reynard, Thil, de Sivry, vicomte Rampon, vicom[te] Déjean, Debès, Ressigeac, baron Delessert, de Mornay, G[...]guier, Teillard-Nozerolle, Tribert, Toussin.

— Décidément les anciens ministres du 1er mars ont fait [dé]fection pour passer à gauche. Pendant toute la séance de [la] Chambre des Députés d'aujourd'hui, on les a vus fraternis[er] avec les membres les plus exaltés de la gauche.

— Voici les réflexions qu'a inspirées au journal *la Pres[se]* la discussion du 28 à la Chambre des Députés :

Nous sommes pleins de la plus sincère admiration pour la lo[n]ganimité de la Chambre. Voilà quinze jours que dure la discu[s]sion de son projet d'Adresse, voilà un mois entier qu'elle est [en] session. Elle n'a encore pu aborder aucun des projets de loi q[ue] le pays attend avec la plus vive impatience, et elle passe d[es] séances de six heures à écouter les plus insignes pauvretés q[ui] aient jamais été portées à une tribune. C'est véritableme[nt] pousser la patience jusqu'à l'héroïsme.

Quant à nous, nous l'avouons franchement, nous nous se[n]tons incapables d'un pareil courage. Sortis ce soir à sept heure[s] de la séance, nous n'avons pas envie de rentrer, par un effort d[e] mémoire, dans le triste et tumultueux débat dont nous avo[ns] été témoins. Nous nous bornerons donc à l'analyse la plus suc[]cincte possible.

C'est M. Billault qui a ouvert cette discussion. M. Billault av[ait] ramassé à droite et à gauche, dans les journaux, dans les co[u]loirs, dans les dénonciations officieuses de M. Isambert, parto[ut] où il avait pu prendre, toutes les accusations, tous les griefs, tous les commérages qui peuvent être jetés à la tête d'un cabinet. De tout cela il a fait un discours qui n'a pas duré moins d'une heure et demie. En outre, sous prétexte de blâmer les tendances ministérielles, il a fait le procès à toutes nos lois, à toutes nos institutions, aux cours royales, au jury. Cette attaque était très déplacée, soit! Mais nous reprocherons à M. le garde-des-sceaux de l'avoir prise au sérieux, quand la Chambre n'y avait évidemment attaché aucune espèce d'importance. Une fois à la tribune, cependant, M. le garde-des-sceaux a répondu chaleureusement et éloquemment. M. Isambert a été obligé de retirer ce que le ministre avait hautement traité de *calomnie.*

Voilà le fait principal de la séance. Retranchons maintenant de cette séance une réplique courageuse de M. Hébert, quelques inspirations heureuses et vivement applaudies de M. le ministre de l'intérieur, il ne restera qu'un débat sans élévation, sans dignité, sans esprit, un fatras de phrases trois fois vides, des taquineries puériles, des déclamations ridicules, du temps déplorablement perdu.

On lit dans le *Journal des Débats*, un article intéressant sur la séance du 28. Ce journal signale le grand résultat de cette

séance dans les termes suivans : « Il n'y a plus, dit-il, de tiers-parti et de centre gauche ; le masque est jeté ; M. Thiers et les anciens membres de la majorité qui l'ont suivi dans l'Opposition, si du moins ils acceptent, comme il est difficile d'en douter, les principes et le discours de M. Billault, se sont jetés hardiment en pleine gauche. Il ne s'agit plus de quelques timides réformes qu'encore ce parti n'offrait qu'à contre cœur à M. Odilon-Barrot comme le pire de son concours : il s'agit de changer toutes les lois, de renverser toutes les bases de notre gouvernement, de flétrir toute la politique qui, depuis Périer, a été la politique de l'état. Nous le disons hautement, nous regardons M. Billault comme l'organe de M. Thiers. Ce que M. Thiers, lui, l'ancien ministre du 11 octobre, l'auteur et le défenseur ardent des lois de septembre, l'intrépide soutien du système de la résistance, ce qu'il n'oserait pas dire, il le fait dire par M. Billaut. Le voile est déchiré, la situation est maintenant claire, M. Billaut a eu beau calculer ses phrases avec une adresse qui serait perfide si l'honorable orateur savait mieux la dissimuler, leur portée n'a échappé à personne ; la question est désormais entre la gauche et la majorité, entre un ministère conservateur et un ministère révolutionnaire. La nuance inventée par M. Thiers pour cacher sa défection n'existe plus.

» Un seul mot suffira pour qu'on nous comprenne. Le paragraphe en discussion du projet d'Adresse exprime l'indignation de la Chambre contre les factions et contre leurs ténébreuses et sanglantes manœuvres : il flétrit, au nom des représentans de la France, ces sociétés secrètes sur lesquelles un procès récent a jeté de si lugubres clartés ; il a pour but de venir en aide au gouvernement, de fortifier l'action de la justice, d'appeler la société tout entière à une courageuse coopération nécessaire si cette société ne veut pas périr et voir s'engloutir dans un même abîme le Trône avec la Charte, le pouvoir avec la liberté, la propriété avec les principes éternels de l'ordre. Les dangers que ce paragraphe signale et qui menacent chaque citoyen, chaque famille, ne sont pas de ceux qu'une politique astucieuse invente ou grossit.

» C'est sous nos yeux que l'orage se forme, c'est sous nos yeux qu'il éclate, tantôt par les incendies de Clermont, tantôt par des tentatives d'assassinat contre les princes, prélude d'un système de meurtre. C'est encore sous nos yeux, il y a un mois à peine, que les misérables instrumens de ces crimes avouaient leurs projets de destruction. Nous savons comment on les séduit, comment on les enrégimente, comment on excite leurs passions grossières ; nous savons tout ! Et si nous périssions, ce ne serait pas, chose incroyable ! par surprise et par ignorance que nous péririons, ce serait par abandon de nous-mêmes ! Nous avons une justice, nous avons des lois. Il ne s'agit que d'exécuter ces lois et de mettre cette justice en œuvre. Nous avons en main tout ce qui peut nous sauver ; ferons-nous usage de ce que nous avons ? ou attendrons-nous patiemment que quelque dernier coup de tonnerre nous réveille en nous écrasant ? Voilà toute la question. En présence de ces dangers et lorsque le gouvernement fait un courageux effort pour rallier les honnêtes gens autour des lois, savez-vous ce qui préoccupe et ce qui inquiète M. Billault ? Une seule chose : les excès du pouvoir ! La presse est en proie aux persécutions du ministère et de la magistrature ; l'institution du jury est faussée ! Nous ne pouvons pas suivre M. Billault dans tous les détails de son discours. Lors même que sur quelques points, très secondaires d'ailleurs, sur la responsabilité des imprimeurs, par exemple, nous penserions, comme lui, que la loi a été une fois mal interprétée, ce n'est pas le moment que nous choisirions pour nous jeter dans un débat défiguré par les passions. Nous attendrons le jour où l'on pourra discuter avec calme et où il ne s'agira pas de tout renverser pour renverser un ministère. Aujourd'hui toutes les questions disparaissent devant la grande question de l'ordre à sauver. Avec les principes de M. Billault, c'est la licence qui étoufferait la liberté. Les factions auraient les chances égales avec les bons citoyens. Que disons-nous les chances égales ? Leur audace emporterait la balance. Nous le demandons, nous, une fois : décidément veut-on que les délits et les crimes qui attaquent nos institutions et la société soient réprimés ? Veut-on qu'ils le soient efficacement ? Ou bien l'arène est-elle ouverte aux mauvais comme aux bons, et la justice est elle un jeu de hasard où les plus honnêtes courent autant de risque que les pervers de perdre la partie ? Qu'on le dise au moins ! Qu'on n'affecte pas une hypocrite horreur pour des excès auxquels tous les principes qu'on pose assureraient l'impunité ! »

— Voici comment le même journal, juge la discussion du 29 :

« La séance d'aujourd'hui a prouvé que les lois, la Charte, la politique d'ordre, ne manqueraient jamais de défenseurs courageux. D'autres ont pris le rôle si glorieusement rempli autrefois par M. Thiers qu'il abandonne ! M. Billault, avec ses insinuations qui cachent la violence du fond sous le calme de la forme, avec ses réserves étudiées et ses questions captieuses, avait espéré sans doute embarrasser le ministère ; le ministère a pris le bon parti, le parti que les honnêtes gens devraient toujours prendre, et qu'ils ne prennent pas assez souvent ; il a été franc, net, explicite. M. le garde des sceaux a répondu point par point au discours de M. Billault. Il y a eu dans le discours de M. le garde des sceaux avec un véritable talent de discussion, avec une facilité et une clarté de parole admirable, quelque chose que nous estimons encore plus, de la noblesse et du courage. M. Duchâtel a pris également la parole et son discours n'a pas produit une moins vive impression sur la Chambre que celui de M. Martin (du Nord). Un magistrat, M. Hebert est venu à son tour signaler avec éloquence le but de ces attaques, qui ne tendent à rien moins qu'à énerver et qu'à déconsidérer la justice. Tous les ans la liste des jurés, dans toute la France, est formée par les préfets, sous leur responsabilité. Ce qu'on voudrait faire croire, c'est que le jury de cette année a été composé, dans l'intérêt d'un parti ou plutôt d'un ministère. Et puis administrez ensuite la justice ! demandez le respect pour les décisions du jury !

» Nous n'avons pas besoin de dire que cette accusation a été vivement repoussée par le ministre de l'intérieur, M. Duchâtel. La seule preuve que l'Opposition ait apportée à l'appui d'une assertion si grave, c'est une lettre d'un procureur-général que M. Isambert aurait trouvée dans un dossier qu'il a entre les mains comme membre de la cour de cassation. Cette lettre, quelle que soit son authenticité, M. Isambert n'en possède pas même le texte ; il faut s'en rapporter à sa mémoire. Pourquoi M. Isambert ne l'a-t-il pas copiée ? Nous ne concevons pas quel scrupule a pu l'arrêter. Puisqu'il se croyait en droit de prendre des moyens d'opposition dans un dossier qui ne lui était remis qu'à titre de magistrat que n'allait-il jusqu'au bout ? Que ne gardait il la lettre ? Nous n'avons pas de leçon à faire à un magistrat ; nous croyons que les graves paroles de M. le garde des sceaux suffisent. C'est un triste usage, que celui qui s'introduit, de regarder comme une propriété qu'on peut livrer au public, non pas même les lettres qu'on reçoit, mais celles qu'on prend ou qu'on trouve ! C'est un dernier coup porté à la sûreté des rapports et à la délicatesse des mœurs ! Mais persuadez donc à l'opposition de se priver d'un aussi bon coup de théâtre que celui de l'apparition subite d'une lettre dont on n'a pas même le temps de vérifier l'authenticité ! Un mot d'explication sincère a détruit au surplus, tout l'effet que la gauche espérait tirer de cette lettre. Elle se rapporterait aux émeutes de Clermont. Or, bien loin de vouloir faire juger ces accusés par le jury de 1842, par le jury faussé, corrompu, prêt à condamner indistinctement les innocens et les coupables, M. le garde des sceaux n'a pas cessé un moment de presser l'instruction pour que le procès pût être vidé en 1841, c'est-à-dire devant le jury de l'année dernière. C'est ce que M. Isambert a été forcé de reconnaître sollennellement. »

BELGIQUE.

On écrit de Bruxelles, le 31 janvier :

Le roi est attendu aujourd'hui à quatre heures de l'après-midi, de retour de sa terre d'Ardenne.

Le *Commerce Belge* ajoute à ce qui précède :

C'est à tort, nous assure-t-on, que le *Journal de Bruxelles*, a annoncé une excursion de S. M. à St.-Hubert.

— A la suite du concours de musique vocale d'ensemble qui a eu lieu dans le local des Augustins pendant les fêtes anniversaires de septembre, le ministre de l'intérieur a demandé des renseignemens sur le nombre des Sociétés de chœurs existant dans le pays, leur but, leur composition, l'époque de leur fondation et leurs ressources.

Il résulte d'un relevé que publie aujourd'hui le *Moniteur*, qu'il y a :

Dans la province d'Anvers 4 Sociétés qui s'adonnent a l'étude de la musique vocale, qui comptent 36 *premières* et *secondes* basses, 43 *premiers* et *seconds* ténors, en tout 79 membres ;

Dans le Brabant 5 Sociétés, 64 basses, 70 ténors, 2 sopranos, (136 membres) ;

Dans la Flandre Occidentale 3 Sociétés, 29 basses, 49 ténors, 16 sopranos (94 membres) ;

Dans la Flandre-Orientale 29 Sociétés, 255 basses, 319 ténors, 77 sopranos (651 membres) ;

Dans le Hainaut 12 Sociétés, 87 basses, 116 ténors, 41 sopranos (244 membres) ;

Dans la province de Liege 3 Sociétés, 37 basses, 43 ténors (80 membres) ;

Dans le Limbourg *néant ;*

Dans le Luxembourg 2 Sociétés, 13 basses, 38 ténors, 16 sopranos (67 membres) ;

Dans la province de Namur *néant.*

Il y a donc dans les sept provinces d'Anvers, de Brabant, de la Flandre Occidentale, de la Flandre-Orientale, du Hainaut, de Liége et de Luxembourg 58 Sociétés de chœurs, composées de 520 *premières* ou *secondes* basses, 678 *premiers* ou *seconds* ténors, 152 sopranos formant un total de 1351 membres.

La Flandre-Orientale est la province où le goût de la musique vocale est le plus répandu.

Exposé des Motifs.

Accompagnant le projet de loi tendant à introduire des modifications à la loi communale, en ce qui concerne la nomination des bourgmestres.

Messieurs,

Aux termes de l'Art. 2 de la loi communale du 30 mars 1836, le roi est tenu de choisir le bourgmestre dans le conseil communal.

Cette disposition absolue n'admet aucune exception.

Une expérience de cinq années a révélé les inconvéniens graves qui résultent, dans certaines circonstances, de l'application impérieuse de ce principe.

Ces inconvéniens, signalés au gouvernement, avaient attiré toute son attention.

La question de savoir s'il y avait lieu d'y remédier a fait l'objet d'une instruction commencée par le cabinet précédent ; des convenances, que tout le monde appréciera, ne permettent pas d'en livrer les résultats à la publicité.

Cette instruction et l'expérience quotidienne constatent que dans beaucoup de cas les bourgmestres, dans l'exercice de leurs fonctions, se montrent trop préoccupés de leur réélection.

Sans entendre offenser personne, calomnier ni le caractère national ni le cœur humain, il est permis de dire que l'exécution des lois et règlemens sur les chemins vicinaux, sur la police, sur la fermeture des cabarets, sur la chasse, sur la milice, la garde civique, en un mot, que l'exécution de toutes les dispositions législatives ou réglementaires qui imposent des charges aux administrés électeurs, se ressent très-souvent de cette préoccupation.

Nous croyons inutile de préciser les cas nombreux où des bourgmestres n'ont pas su se soustraire à la crainte de mécontenter des électeurs influens. Il nous suffira d'ajouter que les administrations provinciales, frappées de ces abus, réclament presque unanimement une mesure propre à rendre moins dépendant le principal agent du pouvoir exécutif dans la commune.

Dans cet état de choses, nous avons pensé, pour ne pas remanier tout le système, qu'il suffisait d'admettre la possibilité d'une exception à la règle absolue posée dans l'article 2 de la loi organique. Ce n'est qu'un retour à une disposition provisoirement adoptée par la Chambre des représentans dans sa séance du 6 mai 1835, disposition en vertu de laquelle la nomination du bourgmestre pouvait se faire en dehors du conseil dans des circonstances extraordinaires et la députation permanente entendue.

Tel est l'objet du projet de loi qui accompagne le présent exposé.

En resumé, il s'agit de conférer au gouvernement la faculté de sortir des limites étroites que la loi actuelle a établies ; mais les cas où il sera amené à en faire usage seront nécessairement très-rares. Pour user de l'exception, il faudra, à la fois, que la nécessité en soit constatée et le succès certain. Ce serait se tromper que de croire que l'exception puisse devenir la règle générale ; ce qu'il faut voir avant tout dans la modification proposée, c'est l'effet moral ; on ne forcera pas le gouvernement de recourir à l'arme qu'on lui donne, précisément par cela que l'on saura qu'il n'est point désarmé.

Le ministre de l'intérieur,
NOTHOMB.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD, *Roi des Belges*,

A tous présens et à venir, salut.

Nous avons arrêté et arrêtons :

Article unique. Notre ministre de l'intérieur présentera, en notre nom, aux Chambres législatives le projet de loi dont la teneur suit :

Seront insérées dans la loi du 30 mars 1836 les dispositions suivantes, savoir :

1° *A la fin de l'Art.* 2 :

« Néanmoins le roi peut, pour des motifs graves, nommer le bourgmestre hors du conseil communal, parmi les électeurs de la commune, la députation permanente du conseil provincial entendue. »

2° *A la fin de l'Art.* 4.

« Le conseil, lorsque le bourgmestre est nommé hors de son sein, n'en reste pas moins composé du nombre de membres déterminé ci-dessus. »

3° *A la suite de l'Art.* 108 :

« Art. 108 (*bis*). Le bourgmestre, lorsqu'il est nommé hors du conseil, a, dans tous les cas, voix délibérative dans le collége des bourgmestre et échevins.

» Il n'a voix délibérative dans le conseil communal, que lorsqu'il ne s'agit pas d'objets d'un intérêt purement communal.

» Dans ce cas, il n'a que voix consultative.

» En cas de doute ou de contestation, le roi décide, la députation du conseil provincial entendue, s'il s'agit ou non d'un intérêt purement communal. »

Mandons et ordonnons, etc.

Donné à

LEOPOLD.
Par le roi :
Le ministre de l'intérieur,
NOTHOMB.

VARIÉTÉS.

Un journal français contient l'article suivant, que nos lecteurs nous sauront gré sans doute de leur avoir fait connaître :

Que diriez-vous si nous vous racontions que, ces derniers jours, on a représenté au Théâtre-Français une pièce où il n'y a pas une seule injure contre la religion, pas une invective contre la royauté ; que l'on voit, dans cette pièce, les personnages sacrifier toutes les considérations à leurs devoirs, un fils immoler son amour à l'honneur de son père, une fille faire violence aux sentimens de son cœur pour remplir une mission filiale, et que cette pièce, écrite d'un style beau et fier, et où il n'y a pas une seule action honteuse, une seule parole indigne, un seul sentiment qui fasse baisser le front, a obtenu un succès immense devant tout Paris rassemblé pour assister à cette représentation depuis long-temps attendue ? Certes, si nous vous tenions ce langage, vous nous demanderiez quelle est donc cette nouvelle pièce, et quel est donc cet auteur nouveau qui ont eu le rare privilége de réveiller le public endormi et de rallumer son enthousiasme éteint ? Soit. Nous voici prêts à vous répondre que cette pièce nouvelle est le *Cid*, et que ce nouvel auteur s'appelle tout uniment Pierre Corneille.

Il est difficile d'exprimer la sensation profonde qu'a produite la reprise du *Cid*. Nous ne retirons pas nos paroles ; on eût dit que c'était un nouvel ouvrage qu'on représentait, tant l'émotion était vive, l'intérêt puissant et soutenu ; et quoi de plus nouveau, en effet, dans le siècle où nous vivons, que le *Cid* de Corneille ? On allait de surprise en surprise, d'admiration en admiration. Quels beaux vers ! quels nobles sentimens ! quelles pensées sublimes ! quelle élévation d'esprit et de cœur chez tous ces personnages ! comme ils mettent les intérêts de leurs passions sous leurs pieds, toujours prêts, dans toutes les positions où ils se trouvent, à immoler ce qu'ils ont de plus cher au devoir ! Admirable pièce où le sacrifice parait sous toutes les formes, où la vieillesse a tant de gravité avec tant de chaleur, la jeunesse tant de générosité unie à tant de courage ! Quel père que don Diéguel quel fils que Rodrigue ! quelle fille que Chimène ! quel noble amant que don Sanche ! Comme ils luttent tous ensemble de noblesse, de dignité, de dévouement, de vertu !

On sort, le front haut et le cœur satisfait, de pareilles représentations, en remerciant Dieu d'avoir fait l'humanité si grande, tandis qu'il nous est arrivé bien souvent de sortir du théâtre le cœur serré et la tête baissée, comme le joueur qui s'échappe d'une maison de hasard où il vient de risquer, sur une carte, le dernier morceau de pain de sa famille. Les auteurs de ce siècle ont tant fait, ils ont consommé tant d'attentats contre la langue, contre les mœurs sociales, contre le bon sens et le bon goût, que le public finit par se mépriser lui-même. « Quoi ! dit-il, en voyant sur le théâtre des hommes dégradés, des femmes perdues, des escrocs, des meurtriers, des lâches, des empoisonneurs, des parricides, des adultères ; quoi ! c'est là l'humanité, c'est là le monde ! mais l'ame de l'homme a donc été pétrie de boue comme son corps ! mais il n'y a donc de réel que la satisfaction donnée aux passions ; de solide, que l'or ; d'honorable, que le succès. » Ainsi dit le public, et trop souvent ainsi fait-il.

Ne demandez donc plus pourquoi le *Cid* est aujourd'hui une pièce nouvelle, pourquoi Corneille est un écrivain moderne, un auteur nouveau. C'est que l'immoralité au théâtre commence à être bien vieille. On a usé l'infamie, on a abusé de la bassesse ; le vice est un lieu commun, le cynisme des sentimens et des paroles est une redite. C'est donc M. Victor Hugo, c'est M. Dumas, c'est M. Scribe, c'est M. Soulié, c'est M. Sue, c'est Mme Sand, qui ont donné ce caractère de nouveauté aux pièces de Corneille. Ou plutôt, comme le disait ingénieusement un homme de sens qui, dans ses leçons, essaie de faire marcher la science au devant d'un public qui ne va guère au devant de la science (1), la vérité littéraire n'est ni antique ni nouvelle, elle est toujours ce qu'elle a été au premier moment ; les chefs-d'œuvre de Corneille

(1) M. Mennechet dans ses *Matinées Littéraires.*

n'ont pas plus vieilli que le soleil, et, à l'intellectuel comme au physique, la lumière est toujours la lumière. Seulement, quand la nuit a été profonde et qu'elle a duré longtemps, les rayons du jour paraissent plus brillans et plus purs. Voilà pourquoi le *Cid* a produit une impression si vive, pourquoi ce chef-d'œuvre du passé a paru une nouveauté hardie. Corneille nous a rendu les titres de noblesse que MM. Scribe, Hugo, Dumas, Soulié, Sue, travaillent à nous ôter depuis si long-temps. Nous nous sommes sentis tout fiers de notre qualité d'hommes qui nous faisait rougir. Nos femmes et nos filles, fatigpées de baisser la tête avec Lucrèce Borgia, Marion Delorme, Marie Tudor, et toutes les héroïnes souillées du répertoire moderne, l'ont redressée avec Chimène. Nos vieillards se sont sentis renaître avec don Diègue; nos jeunes hommes ont aimé, renoncé à leur amour, combattu et vaincu avec Rodrigue.

Merci, Corneille, c'est à vous que nous devons ces jouissances et aussi cette leçon. Puissions-nous voir souvent vos puissantes créations s'emparer de notre scène! Qu'elles viennent protester contre cet abaissement continu de l'humanité auquel nous assistons au théâtre. Agrandissez les cœurs, élevez les esprits, purifiez les ames. Donnez à nos vieillards les contentemens de don Diègue, à nos jeunes hommes ceux de Rodrigue; parmi nos femmes et nos filles, faites des Chimène qui sachent préférer les saintes lois du devoir à toutes les autres considérations. Ah! jamais cette société n'eut plus besoin d'être soutenue par sa littérature; jamais il ne fut plus important, plus nécessaire de présenter aux cœurs et aux intelligences cet idéal héroïque qui les élève. Une voix éloquente l'a dit du haut d'une tribune à qui la vérité est encore permise: la plaie de cette société, c'est le mépris du beau et l'amour de l'utile.

Depuis que la corruption est devenue un ressort politique et la gangrène morale un expédient ministériel, tout s'amoindrit, s'efface, se détériore, s'avilit et s'en va. On a dit dans d'autres temps que, si la peste donnait des titres et des cordons, elle aurait des courtisans: bien heureux sommes-nous que la peste ne donne pas de majorité, car nous trouverions des ministères qui se chargeraient de nous donner la peste!

Venez donc en face de notre société travaillée par ces fermens corrupteurs, représentans des générations passées; venez, don Diègue, et criez à notre jeunesse, de cette voix puissante qui remue les entrailles:

...... Rodrigue, as-tu du cœur?

Venez aussi Rodrigue, redites ces paroles qui réveillent les ames les plus endormies et excitent les courages les plus paresseux:

Aux ames bien nées,
La valeur n'attend pas le nombre des années.

Faites retentir ces belliqueux appels qui tireraient les trépassés de leurs sépulcres et leur mettraient l'épée à la main:

Paraissez Navarrais, Maures et Castillans,
Et tout ce que l'Espagne a *nourri* de vaillans.

Que nous entendions aussi Chimène! Qu'elle vienne ramener l'esprit et le cœur des personnes de son sexe affadis et corrompus par la rhétorique des lâches et molles heroïnes des drames et des romans modernes! Que nous la voyions préférer son devoir à son amour, et que nous l'entendions s'écrier:

Quoique mon amour ait sur moi de pouvoir,
Je ne consulte point pour suivre mon devoir;
Je cours sans balancer où mon honneur m'oblige;
Rodrigue m'est bien cher, son intérêt m'afflige.
Mon cœur prend son parti; mais, malgré son effort,
Je sais ce que je suis, et que mon père est mort!

Voilà pourquoi nous éprouvons une sincère admiration pour le *Cid* de Corneille; voilà par quels charmes il a séduit tout le monde. C'est que, dans cette pièce, vieillard, jeune homme, jeune fille, don Diègue, Rodrigue, don Sanche, Chimène, tous les personnages enfin mettent les lois du devoir avant les passions et les intérêts. C'est que chacun dit ce qu'il y a de plus noble à dire; dans la position où il se trouve, et fait ce qu'il y a de plus noble à faire. C'est que don Diègue préfère son honneur à sa vie, Rodrigue ses devoirs de fils à son bonheur d'amant, Chimène ses devoirs de fille aux inclinations de son cœur, ou règne Rodrigue. C'est que dès que don Diègue a parlé, dès qu'il a montré le More prêt à débarquer sur le rivage, Rodrigue qui, accablé par la perte de ses espérances, semblait au moment de mourir de douleur, se relève et va combattre et vaincre pour son pays. Le beau, apparaissant tout à coup aux yeux de cette société qu'on veut dégrader jusqu'à ne plus servir que pour l'utile, lui a arraché un cri d'admiration, et cet idéal héroïque a séduit tous les esprits qui se mouraient de lassitude et de dégoût au milieu des turpitudes du réel.

C'est ainsi que nous aimons l'art et la poésie, et c'est ainsi que la comprenait Corneille. Il ne pensait pas, comme on le pense de nos jours, que le théâtre fût destiné à amuser les oisifs et à enrichir les auteurs, et ce n'est pas lui qui se serait excusé d'avoir écrit le *Verre d'eau* ou *une Chaîne*, en disant que, dans l'état de nos mœurs, on ne pouvait plus mettre sur la scène que de tableaux de genres égayés par des épigrammes et rendus plus piquans par le scandale. Corneille avait une idée plus haute et plus vraie de son art, comme on peut s'en convaincre par ses préfaces, et surtout par cette lettre adressée à Saint Evremont, qui avait pris la défense du père de la tragédie française, dans une critique de l'*Alexandre* de Racine, dont le public paraissait fort engoué: «Que vous flattez agréablement mes senti»mens, écrivait Corneille à Saint-Evremont, quand vous confir»mez ce que j'ai avancé touchant la part que l'amour doit avoir »dans les belles tragédies, et la fidélité avec laquelle nous de»vons conserver à ces vieux illustres ces caractères de leur temps, »de leurs natures et de leur honneur! J'ai cru jusqu'ici que »l'amour était une passion trop chargée de faiblesse pour être la »dominante dans une pièce héroïque; j'aime qu'elle y serve »d'ornement et non pas de corps, et que les grandes ames ne »la laissent agir qu'autant qu'elle est compatible avec les plus »nobles impressions.»

Avec une poétique comme celle-là, on écrit le *Cid*, *Cinna*, *Horace* et *Polyeucte*, et l'on voit les générations passer devant les chefs-d'œuvre qui demeurent toujours nouveaux, parce qu'ils sont immortels. Avec la poétique des modernes, on écrit le *Roi s'amuse*, le *Verre d'Eau*, *Lucrèce Borgia, Antony*. On obtient des succès éphémères, parce qu'en flattant la passion du jour, on heurte celle du lendemain. Tant qu'enfin on s'aperçoit, au terme de sa carrière, qu'on a usé sa vie à poursuivre une ombre, et qu'on n'a obtenu, pour prix de ses efforts, que la vogue, cette fausse monnaie de la gloire.

On trouve dans le *National* le petit article qui suit. Il fait un triste pendant à l'excellent morceau que l'on vient de lire:

Savez-vous pourquoi l'auteur du *Cid* est parvenu à s'affranchir du mauvais goût de son époque? C'est parce que, *d'un coup de sa grande aile, il s'est enlevé profondément dans le calme azur du sublime...* C'est M. Théophile Gauthier qui résout ainsi cette question. (Voir la *Presse* du 24 janvier.)

Mlle Rachel a bien joué quelques parties du rôle de *Chimène*, mais elle n'a point *abordé* les passions *rayonnantes*, bien qu'elle ait *du feu dans l'œil et dans la narine.* (Même numéro.)

On doit féliciter Beauvallet de ce qu'en débitant le récit de la bataille, il a su donner à l'un des vers de ce morceau une *ampleur poétique* et une *suavité nocturne*. Quant à ce vers que voici:

«Cette obscure clarté qui tombe des étoiles,»

c'est, suivant M. Théophile, *un coup d'œil rêveur jeté vers le ciel à travers la hâte de l'action.*

M. Théophile Gauthier blâme, par la même occasion, les acteurs qui ne *chantent pas sur une espèce de mélopée* les vers *hautains* et grandioses du *Cid*; ces vers, pour être bien dits, exigeraient que les tragédiens se servissent des *bouches de bronze qui s'adaptaient aux masques antiques.*

Quant à Guyon, qui joue le rôle de don Diègue, *il représente parfaitement l'héroïque souffleté, à part quelques éclats trop juvéniles.*

Il est évident que c'est pour récompenser M. Théophile Gauthier de ses savantes leçons, que le ministère vient de lui envoyer l'étoile de la Légion-d'Honneur.

Koninklijke Nederduitsche Schouwburg.

Op Dingsdag den 1 Februarij (N° 32 in het Abonnement.)

MONTBAILLY, OF DE GEVOLGEN VAN DEN LASTER, tooneelspel in 5 bedrijven, naar het fransch van Desnoyer, door mejuf. M. Schouten. Gevolgd door; DE ZUSTER VAN JOCRISSE, kluchtig blijspel met zang, in één bedrijf, naar het fransch van Varner et Duvert, door den heer M. J. Ruffa.

De aanvang te HALF ZEVEN uren.

Cinquième Concert *Diligentiâ.*

Mercredi, le 2 Février 1842.

PROGRAMME.

PREMIÈRE PARTIE.

1. Troisième Symphonie de Spohr.
2. Air de *Marliani*, chanté par Mad. Koning-Buis.
3. *La Sentimentale*, fantaisie pour Violon, composée et exécutée par H. Vieuxtemps.
4. Troisième Ouverture de J. J. H. Verhulst.

SECONDE PARTIE.

5. Ouverture du *Freischütz*, de C. von Weber.
6. *Duo* de l'opéra *Capuletti et Montechi*, chanté par Mad. Koning-Buis et Mlle Sophie Schloss.
7. Fantaisie-caprice pour Violon, composée et exécutée par H. Vieuxtemps.
8. Air de *Lucie de Lammermoor*, de Donizetti, chanté par Mlle Sophie Schloss.
9. *Le Tremolo*, caprice pour Violon sur un thème de Beethoven, composé par Beriot et exécuté par H. Vieuxtemps.

On commencera à SEPT heures précises.

ANNONCES.

P. MONDON, Restaurateur,

ci-devant entrepreneur de la Société de l'Union à Anvers, a l'honneur de prévenir MM. les Voyageurs qu'il vient d'ouvrir un Hôtel sur le Port, dit *Hôtel des Étrangers*, Quai Van Dyck, n° 53 et 55, vis-à-vis l'embarcadere des bateaux à vapeur à Anvers. 4143.

Ministère de la Marine et des Colonies.

CARTE GÉNÉRALE
DES
POSSESSIONS NÉERLANDAISES DANS LE GRAND ARCHIPEL INDIEN.

LE MINISTRE DE LA MARINE ET DES COLONIES,

Prévient le public qu'à dater du 15 Décembre prochain, on pourra se procurer chez les FRÈRES VAN CLEEF et chez la VEUVE G. HULST VAN KEULEN, libraires en cette ville et à Amsterdam, les feuilles N°. I, II et III de la CARTE GÉNÉRALE DES POSSESSIONS NÉERLANDAISES DANS LE GRAND ARCHIPEL INDIEN du Baron VON DERFELDEN DE HINDERSTEIN, que le Ministère des Colonies fait graver sur cuivre et publier à ses frais, ainsi que le MÉMOIRE ANALYTIQUE (en langue *française*), destiné à servir d'explication à la dite Carte; — comprenant:

La feuille N° I. L'île de SUMATRA, la presqu'île de MALACCA et la Résidence de *Rio*, – ainsi que des plans particuliers du Détroit de *Rio* et de la Rade d'*Aijer-Bangies;*

La feuille N° II. L'île de BORNÉO et les îles environnantes, ainsi que la Résidence de *Banca;* et

La feuille N° III. L'île de CÉLÉBES et les îles environnantes, une partie du GOUVERNEMENT DES MOLUCQUES et des plans particuliers des îles d'*Amboine*, de *Banda* et de *Ternate*, de la Rade de *Goenong-Tello*, etc.

On pourra se procurer lesdites feuilles *chacune séparément*, ainsi que le Mémoire; — les premières au prix de *f* 6 pour chaque feuille et le dernier au prix de *f* 4. Le public est en outre prév[...] tes les autres feuilles de ladite CARTE GÉNÉRALE par[...] cessivement dans le courant de l'année suivante et que [...] de même se procurer chacune d'elles séparément.

Le Ministre de la Marine et des [...]

La Haye, le 27 novembre 1841. J. C. BAU[...]

4379.

La Clôture Définitiv[...]
du déballage de *F. Canonge*[...]

Hôtel la Ville de Paris, *Korte Houtstaat*, en cette rés[...]

Aura lieu sous très-peu de jours.- On trouve encore au magasin: [...] PLUMES, CRAYONS, CIRES, fournitures des bureaux ET [...] TOUS GENRES: *Français*, *Anglais*, *Italiens*, etc., etc., et[...] AVEC RABAIS RÉELS sur le cours habituel.

BEDELBRIEF
AAN DE
Ingezetenen van 's Gravenha[...]

GEHEEL TEN VOORDEELE DER ALGEMEENE ARME[...] 'S GRAVENHAGE.

Prijs 25 Cents of naar willekeur.

Kosteloos gedrukt 1842.

Verkrijgbaar bij A. D. Schinkel.

Cours des Fonds Publics.

BOURSE D'AMSTERDAM DU 31 JANVIER.

PAYS-BAS.	Int	Cours du 29 janv.	Cours du 31 janvier Fluctuaions	
Dette active..	5	100 7/8	de 100 11/16	à 100 3/4
d° d°	2½	51 11/16	» 51 9/16	» 51 5/8
d° differée		—	» 119/128	» —
Billets de chance.		—	» 25 3/4	» —
Syndicat..	4½	—	» 91 7/8	» 92
d°	3½	—	» 76 5/16	» 76 1/2
Société de Commerce	4½	—	157 1/4	157 1/2
d° nouvelle	4½	—	» —	» —
Emprunt de 1836	4	—	» —	» —
d° des Indes.	5	98 3/16	» 98 1/16	» 98 1/8
RUSSIE.				
Ob. Hope & C. 1798 & 1816.	5	—	» 105 7/8	» —
d° d° 1828 & 1829.	5	—	» 105 5/8	» —
Insc. au G. L.	6	—	» 69 5/8	» —
Certific. au d°.	6	—	» 71 3/8	» —
d° à Hambourg	5	—	» —	» —
d° à Londres 1822.	5	—	» —	» —
d° inscript. 1831/33.	5	—	» 99	» —
Emprunt de 1840.	4	—	» 89 1/8	» 89 1/4
PRUSSE.				
Oblig. à Londres 1830	4		» —	» —
Act. Lot. de 50 Rix	*f*		» —	» —
ESPAGNE.				
Perp. ém. Amsterdam	5		» —	» —
d° à Londres	3	—	» —	» —
Passive.	5	—	» 5 5/8	» —
Dette differée à Paris		—	» —	» —
Deffered		—	» —	» —
Ardouin	5	22 7/16	» 21 15/16	» 22
AUTRICHE.				
Oblig. Goll. & Comp.	4	—	» 104 1/8	» 104 1/4
d° métalliques.	5	—	» 105 7/8	» 106
d° d°	2½	—	» —	» —
NAPLES.				
Certif. à Amsterdam	5	—	» —	» —
d° à Naples.	5		» —	» —
d° à Londres.	5	—	» —	» —
DANEMARCK.				
Obl. à Londres.	3		» —	» —
ANGLETERRE.				
Cons. Ann.	3		» —	» —
FRANCE. Inscr. au G. L.	3	—	» —	» —
POLOGNE. Act. 1835	*f*		» 148	» —
BRESIL. Cons. Ann.	5	—	» 65 5/8	» 65 3/4
MEXIQUE. d° d°	5	—	» —	» —
COLOMBIE emp. 1824.	6	—	» —	» —
PEROU. d° d°	6	—	» —	» —
PORTUGAL.				
Oblig. à Londres.	3	—	» —	» —

BOURSE DE VIENNE DU 24 JANVIER.

Métalliques, 5 %	106 1/4	Lots de 1834.	
Dito, 4 %	99 3/4	Actions de la Banque.	
Dito 3 %	—		

BOURSE D'ANVERS DU 31 JANVIER.

	Int.	
Métalliques.	5	110
Naples	5	—
Ardouin.	5	21 7/8
Dette différée, anc.		—
Dito nouv.		—
Passive.	5	5 3/4
Lots de Hesse		25 7/8

Cours après la Bourse (2 3/4 heures):

Ardouin 22 7/8 P.

Idem, Primes au 9/10 févr. 22 1/8 dont 1/4 P.

BOURSE DE PARIS DU 30 JANVIER.

Le 3 % est dans les prix d'hier à 79,25, fin du mois, avec [...] d'affaires. Rien de nouveau au Café Tortoni.

Le prix de l'abonnement est de 26 florins par an ou 7 florins par trimestre pour La Haye, et de 30 florins par an ou 8 florins par trimestre pour les autres villes du roya[...] On s'abonne au bureau *Petit Marché-aux-Herbes*, section E., N° 370, ainsi que chez tous les libraires et directeurs de postes du royaume. M. Auguste de Vigny, directeur de l'O[...] Correspondance, à Paris, rue des *Filles-St.-Thomas* (*Place de la Bourse*), n° 5, est seul chargé des *Abonnemens* et *Annonces* pour la France.

IMPRIMERIE DE A. D. SCHINKEL.